

# CHAMPIONNAT DE FRANCE DES EQUIPES DE DIVISIONS NATIONALES DE BMX

## - Règlement 2015 -

### Art. 1 : Objectif

Le Championnat de France des équipes de Divisions Nationales de BMX a pour but de contribuer à la promotion des structures de DN 1 et DN 2 et de favoriser une meilleure confrontation entre les équipes de ces divisions.

### Art. 2 : Composition des équipes

L'effectif des équipes de DN se compose de pilotes évoluant en « Elite 1 » (Homme et Dame) et « Elite 2 » dans les conditions suivantes :

- **Pour les DN 1** = 5 pilotes minimum/10 pilotes maximum dont au moins trois pilotes évoluant en Elite 1 ou Dames (homme ou femme),
- **Pour les DN 2** = 3 pilotes minimum/10 pilotes maximum dont au moins un pilote évoluant en Elite 1 ou Dames (homme ou femme).

### Art. 3 : Classement

Le classement de chaque DN se fera selon le barème fédéral applicable aux catégories « Championnat ». A compter de la saison 2015, ce barème ne prendra plus en compte les points supplémentaires attribués en manches qualificatives.

Lors de la CNBMX des 20 et 21 Septembre 2013, il a été proposé de mettre en place un barème de points valorisant le niveau de pratique des pilotes.

A ce titre et après une consultation des responsables de DN BMX, les pilotes marqueront des points bonus qui seront attribués aux pilotes Elite 1 dans le classement des DN, à raison de 8 points bonus pour les Elite Dames et 12 points bonus pour les Elite 1.

Un maximum de 5 pilotes pour les DN1 et de 3 pilotes pour les DN2 sera inscrit avant le début de la première manche de chaque course. Seuls les pilotes inscrits sur la feuille de course de départ pourront marquer des points.

Vont rentrer en compte dans le classement des DN, par épreuve, les pilotes mutés (français ou étrangers) et les pilotes étrangers dans les conditions ci-après :

- 2 pilotes mutés (français)

**OU**

- 1 pilote muté (français) et 1 pilote étranger (muté ou non)

A l'issue de la dernière épreuve, l'équipe qui aura marqué le plus de points sera déclaré vainqueur du Championnat de France de DN 1 ou de DN 2.

En cas d'égalité, c'est l'équipe qui aura totalisée le plus de points à la dernière course qui sera déclarée vainqueur.

**NB :**

- **Conformément à la décision du Bureau Exécutif Fédéral du 30 Septembre 2011, les pilotes faisant parties de l'effectif d'une DN, ayant obtenu - sur leur demande - une dérogation pour descendre d'Elite 1 en Elite 2, ne pourront marquer aucun point pour celle-ci au Championnat de France des DN 2015.**
- **Les pilotes évoluant en Elite Dame ou Elite 2 et âgés de 17 ou 18 ans, ne marqueront pas de points lors des Championnats de France dans la catégorie Junior (Filles ou Garçons) où ils participeront.**

#### **Art. 4 : Récompenses**

Les 3 premières équipes de chaque niveau de DN classées à l'issue de la dernière épreuve, recevront un trophée et des médailles pour les pilotes.

Lors de la cérémonie protocolaire, les pilotes et le staff de l'équipe se doivent de tenir un aspect vestimentaire et un comportement exemplaire.

#### **Art. 5 : Calendrier des épreuves**

Les épreuves 2015 comptants pour le Championnat de France des DN sont les Indoors du CPP, les manches de la Coupe de France et les Championnats de France.

Voici la liste des épreuves concernées pour la saison 2015 :

- 21 et 22 février 2015 / Caen / Indoor BMX,
- 07 et 08 mars 2015 / Tours / Indoor BMX,
- 28 et 29 mars 2015 / St Quentin en Yvelines / 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> manches de la Coupe de France,
- 11 et 12 avril 2015 / St Jean d'Angély / 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> manches de la Coupe de France,
- 25 et 26 avril 2015 / Messigny et Vantoux / 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> manches de la Coupe de France,
- 23 et 24 mai 2015 / Lempdes / 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> manches de la Coupe de France,
- 03 au 05 juillet 2015 / *Lieu à confirmer* / Championnats de France.

## **Art. 6 : Dispositions disciplinaires**

Le pilote faisant l'objet d'une mesure disciplinaire avec mise hors course ou déclassement pour une infraction au règlement, se verra retirer les points qu'il aura acquis dans l'épreuve considérée (point de bonus compris).

Toute infraction aux règlements FFC et UCI, relatifs à la lutte contre le dopage, entraînera la suppression des points acquis par le pilote lors de l'épreuve concernée.

Les points ainsi perdus par le pilote sanctionné, ne pourront en aucun cas, être attribués à un autre pilote.

## **Art. 7 : Evolution des Niveaux pour la saison 2015**

Sur la base du classement général final du Championnat de France des DN 2015, les 8 premières équipes du classement DN1 seront maintenues en DN1 et les 2 premières équipes de DN2 pourront accéder à la DN1.

Ces équipes devront, bien entendu, répondre aux conditions de labellisation de la DN1 pour se maintenir ou accéder à ce niveau.

Dans l'hypothèse où la 1<sup>ère</sup> ou la 2<sup>ème</sup> équipe de DN2 ne pourrait accéder à la DN1, il sera fait appel à l'équipe classée 9<sup>ème</sup> du championnat de France de DN1 2015 puis à l'équipe classée 9<sup>ème</sup> du championnat de France de DN1 2015.

**En dehors des cas prévus ci-dessus, la FFC ne procédera à aucun remplacement dans le cas d'un club défaillant.**

## **Art. 8 : Tenue vestimentaire (cf. schéma ci-après)**

Les pilotes d'une même équipe doivent porter un maillot identique.

Toutefois, après décision et accord du manager de la DN, le pilote peut disposer d'un espace réservé pour ses sponsors privés. La surface de cet espace est de 8 cm par 20 cm sur chaque épaule.

Le nom et/ou le prénom peuvent être inscrits dans le dos du pilote, entre les deux épaules.

Le drapeau national est également admis sur le haut de l'épaule.

Les pilotes ayant un numéro permanent UCI, ont l'obligation d'inscrire ce dernier dans le dos de leur maillot, selon la réglementation UCI en vigueur (dimensions bien précises). Les autres numéros (numéros français etc...) ne sont pas autorisés et ne doivent pas figurer sur le dos du maillot sous peine d'être soumis à sanction de la part de l'UCI.

De même, les fermetures éclair intégrales sont maintenant interdites de la part de l'UCI.

## Schématisation du maillot réglementaire d'une DN de BMX

